

L'État face aux crimes de Vichy

Comment expliquer que la France n'aît que tardivement reconnu les crimes de l'État sous Vichy ?

CONTEXTES

Après la Libération, dans l'urgence de la reconstruction, le général de Gaulle choisit de considérer Vichy comme « nul et non avenu ». Jusqu'en 1995, les différents gouvernements ont considéré que Vichy n'était pas la République et que celle-ci n'avait pas à reconnaître ses crimes. Mais, à partir des années 1970, la participation de l'État à la déportation des Juifs et la révélation que des collaborateurs ont échappé à l'épuration choquent l'opinion publique.

DATES CLÉS

- 1945 : Libération du camp d'Auschwitz par les Alliés (27 janvier).
- 1995 : Reconnaissance par le président J. Chirac que les crimes de Vichy sont ceux de l'État français.
- 2002 : Le 27 janvier est la date choisie, en France et en Allemagne, pour la « Journée de mémoire de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité ».



1 À Paris, un Juif portant l'étoile jaune (1942)

En octobre 1940, un statut des Juifs leur impose en zone occupée une législation contraignante. Cette législation est la première étape vers la déportation des Juifs de France.

2 L'ordonnance du 9 août 1944

Article 1. La forme du gouvernement de la France est et demeure la République. En droit, celle-ci n'a pas cessé d'exister. [...]

Article 7. Les actes de l'autorité de fait, se disant « gouvernement de l'État français » dont la nullité n'est pas expressément constatée dans la présente ordonnance ou dans les tableaux annexés, continueront à recevoir provisoirement application.

Par le Gouvernement provisoire de la République française, Charles de Gaulle.

Le commissaire à la justice, François de Menthon.

Ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental.

3 Georges Pompidou souhaite oublier les « années noires » (1972)

Le chef de la Milice de Lyon, Paul Touvier, est condamné à mort par contumace après la guerre. Le président Georges Pompidou le gracie partiellement en 1971. Face aux vives réactions suscitées par cette grâce, Georges Pompidou répond aux journalistes au cours d'une conférence de presse.

Notre pays, depuis un peu plus de trente ans, a été de drame national en drame national. Ce fut la guerre ; la défaite et ses humiliations ; l'Occupation et ses horreurs ; la Libération, par contre-coup, l'épuration et ses excès, reconnaissons-le ; et puis la guerre d'Indochine ; et puis l'affreux conflit d'Algérie et ses horreurs des deux côtés ; et l'exode d'un million de Français chassés de leurs foyers ; et du coup l'OAS et ses attentats, et ses violences, et par contre-coup la répression.

Alors, ayant été, figurez-vous, dénoncé par des gens de Vichy à la police allemande, ayant échappé deux fois à un attentat de l'OAS, tentative d'attentat – une fois aux côtés du général de Gaulle et l'autre fois à moi destiné – je me sens le droit de dire : allons-nous éternellement entretenir saignantes les plaies de nos désaccords nationaux ? Le moment n'est-il pas venu de jeter le voile, d'oublier ces temps où les Français ne s'aimaient pas, s'entre-déchiraient et même s'entre-tuaient ?

Georges Pompidou, conférence de presse, 21 septembre 1972.

L'État face aux crimes de Vichy

Comment expliquer que la France n'aît que tardivement reconnu les crimes de l'État sous Vichy ?

CONTEXTES

Après la Libération, dans l'urgence de la reconstruction, le général de Gaulle choisit de considérer Vichy comme « nul et non avenu ». Jusqu'en 1995, les différents gouvernements ont considéré que Vichy n'était pas la République et que celle-ci n'avait pas à reconnaître ses crimes. Mais, à partir des années 1970, la participation de l'État à la déportation des Juifs et la révélation que des collaborateurs ont échappé à l'épuration choquent l'opinion publique.

- DATES CLÉS**
- 1945** : Libération du camp d'Auschwitz par les Alliés (27 janvier).
 - 1995** : Reconnaissance par le président J. Chirac que les crimes de Vichy sont ceux de l'État français.
 - 2002** : Le 27 janvier est la date choisie, en France et en Allemagne, pour la « Journée de mémoire de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité ».



1 À Paris, un Juif portant l'étoile jaune (1942)

En octobre 1940, un statut des Juifs leur impose en zone occupée une législation contraignante. Cette législation est la première étape vers la déportation des Juifs de France.

2 L'ordonnance du 9 août 1944

Article 1. La forme du gouvernement de la France est et demeure la République. En droit, celle-ci n'a pas cessé d'exister. [...]

Article 7. Les actes de l'autorité de fait, se disant « gouvernement de l'État français » dont la nullité n'est pas expressément constatée dans la présente ordonnance ou dans les tableaux annexés, continueront à recevoir provisoirement application.

Par le Gouvernement provisoire de la République française, Charles de Gaulle.

Le commissaire à la justice, François de Menthon.

Ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental.

3 Georges Pompidou souhaite oublier les « années noires » (1972)

Le chef de la Milice de Lyon, Paul Touvier, est condamné à mort par contumace après la guerre. Le président Georges Pompidou le gracie partiellement en 1971. Face aux vives réactions suscitées par cette grâce, Georges Pompidou répond aux journalistes au cours d'une conférence de presse.

Notre pays, depuis un peu plus de trente ans, a été de drame national en drame national. Ce fut la guerre ; la défaite et ses humiliations ; l'Occupation et ses horreurs ; la Libération, par contre-coup, l'épuration et ses excès, reconnaissons-le ; et puis la guerre d'Indochine ; et puis l'affreux conflit d'Algérie et ses horreurs des deux côtés ; et l'exode d'un million de Français chassés de leurs foyers ; et du coup l'OAS et ses attentats, et ses violences, et par contre-coup la répression.

Alors, ayant été, figurez-vous, dénoncé par des gens de Vichy à la police allemande, ayant échappé deux fois à un attentat de l'OAS, tentative d'attentat – une fois aux côtés du général de Gaulle et l'autre fois à moi destiné – je me sens le droit de dire : allons-nous éternellement entretenir saignantes les plaies de nos désaccords nationaux ? Le moment n'est-il pas venu de jeter le voile, d'oublier ces temps où les Français ne s'aimaient pas, s'entre-déchiraient et même s'entre-tuaient ?

Georges Pompidou, conférence de presse, 21 septembre 1972.

4 Jacques Chirac reconnaît les crimes de l'État français (1995)

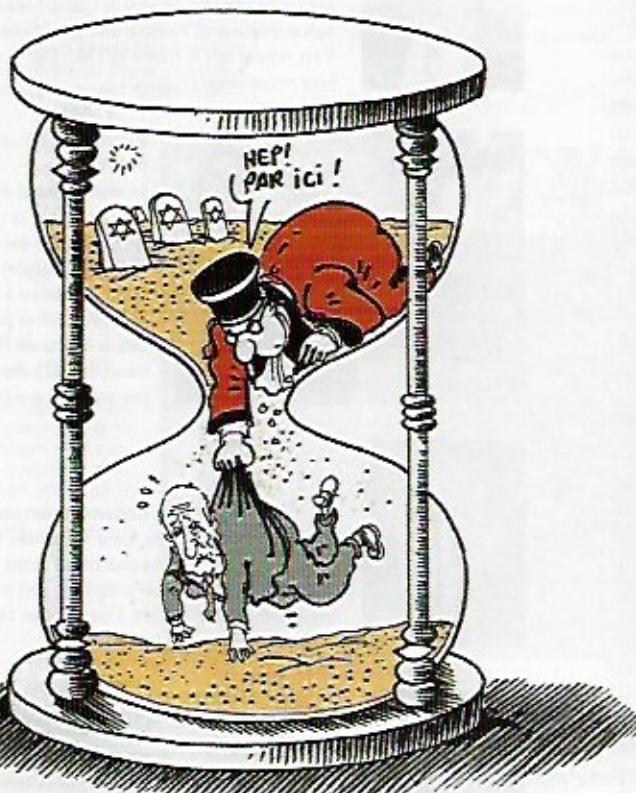
Le président Jacques Chirac prononce un discours à l'occasion de la commémoration de la rafle du Vel' d'Hiv qui, les 16 et 17 juillet 1942, a abouti à l'arrestation et à la déportation de 12 884 Juifs parisiens.

Il est, dans la vie d'une nation, des moments qui blessent la mémoire, et l'idée que l'on se fait de son pays [...], ces heures noires [qui] souillent à jamais notre histoire, et sont une injure à notre passé et à nos traditions. Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français. [...] Le 16 juillet 1942, 450 policiers et gendarmes français, sous l'autorité de leurs chefs, répondraient aux exigences des nazis. Ce jour-là, dans la capitale et en région parisienne, près de 10 000 hommes, femmes et enfants juifs furent arrêtés à leur domicile, au petit matin [...]. La France, patrie des Lumières et des Droits de l'homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux. [...] Soixante-quatorze trains partirent vers Auschwitz. Soixante-seize mille déportés juifs de France n'en reviendront pas. Nous conservons à leur égard une dette imprescriptible.

Reconnaitre les fautes du passé, et les fautes commises par l'État. Ne rien occulter des heures sombres de notre Histoire,

c'est tout simplement défendre une idée de l'Homme, de sa liberté et de sa dignité. C'est lutter contre les forces obscures, sans cesse à l'œuvre. [...] Certes, il y a des erreurs commises, il y a des fautes, il y a une faute collective. Mais il y a aussi la France, une certaine idée de la France, droite, généreuse, fidèle à ses traditions, à son génie. Cette France n'a jamais été à Vichy. Elle n'est plus, et depuis longtemps, à Paris. Elle est dans les sables libyens et partout où se battent des Français libres. Elle est à Londres, incarnée par le général de Gaulle. Elle est présente, une et indivisible, dans le cœur de ces Français, ces Justes parmi les nations qui, au plus noir de la tourmente, en sauvant au péril de leur vie [...] les trois-quarts de la communauté juive résidant en France, ont donné vie à ce qu'elle a de meilleur.

Jacques Chirac, discours à l'occasion de la commémoration du 53^e anniversaire de la rafle du Vel' d'Hiv, 16 juillet 1995.



5 L'administration française face à son passé (1997-1998)

Caricature de Plantu, *Le Monde*, octobre 1997. Après 16 ans de procédures et d'instruction, s'ouvre à Bordeaux en octobre 1997, le procès de Maurice Papon, secrétaire général de la préfecture de Gironde en 1942, responsable de la déportation de près de 1 600 Juifs.

QUESTIONS

1. Quel sort est réservé aux Juifs de France ? (doc. 1)
2. Comment sont considérés les actes de Vichy ? Pourquoi ? (doc. 2)
3. Pourquoi l'opinion publique a-t-elle été scandalisée par la vision des « années noires » de G. Pompidou ? (doc. 3)
4. Quels changements de regard sur la guerre s'opèrent dans les années 1990 ? Pourquoi ? (doc. 4, 5)

BAC

Vers l'analyse d'un document.

À l'aide du document 4, montrez que ce discours de Jacques Chirac marque un tournant dans la politique mémorielle de l'État.

Vers la composition. Rédigez un paragraphe sur le sujet : « L'État français face aux crimes de Vichy (1945-1995). »